

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

-----

**2014 DLH 1212** 13 rue des Batignolles (17e) - Installation d'un système de vidéoprotection -  
Autorisation d'urbanisme.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de consentir au dépôt, par la société ERDF, de toute demande d'urbanisme nécessaire à l'installation d'un système de vidéoprotection au 13 rue des Batignolles à Paris (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt, par ERDF, de toute demande d'urbanisme nécessaire à l'installation d'un système de vidéoprotection au 13 rue des Batignolles (17e).